

Conseil d'Administration de l'INRAE

14 octobre 2021

Déclaration liminaire CGT-INRAE

Ce conseil d'administration se tient au moment où les présidents de centre commencent à demander aux directeurs d'unités d'identifier parmi leurs agents, ceux susceptibles d'être choisis pour toucher un complément indemnitaire annuel (CIA). **Le projet de la direction générale de l'INRAE est de multiplier les primes à la tête du client**, à défaut d'une augmentation du point d'indice qui permettrait de rattraper les 18% de perte de pouvoir d'achat accumulés depuis 2000.

La CGT INRAE redemande à la direction générale de respecter le compromis trouvé en 2017 à l'occasion de la mise en place dans l'institut du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), **de ne pas élargir la liste des fonctions ouvrant à une modulation de l'IFSE** (Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise), **et de renoncer à l'application effective de la prime à la tête du client qu'est le CIA.**

Pour un même corps et grade, le montant de la prime doit être le même pour tous les agents. Ce qui était possible en 2020 reste parfaitement légal et possible en 2021.

Les directeurs d'unités savent pertinemment que ces primes individualisées ne peuvent que générer tensions et frustrations préjudiciables à la cohésion des collectifs, qui est indispensable à l'activité de recherches. **La CGT-INRAE invite les DUs à classer ex-aequo tous les agents de leurs unités pour l'attribution de cette prime.**

Ce conseil d'administration examine aussi un projet de politique de tarification des activités scientifiques et d'expérimentation. Ce projet souhaite contractualiser systématiquement des relations entre UR ou UMR d'une part et UE, US ou infrastructure de recherche d'autre part, relations qui pour l'instant se font sous forme de collaborations entre collègues, en autorisant la souplesse des moyens et de la réalisation du dispositif expérimental.

Avec ce projet, déjà initié lors de la labellisation des Unités Expérimentales, on aboutirait à une logique fournisseur/client, donc à une inflation des coûts liés à cette contractualisation, temps de rédaction des contrats, temps de vérification de la bonne atteinte des résultats des clauses du contrat. Comme on le voit de plus en plus à l'INRAE, on va, pour des raisons purement dogmatiques, faire de moins en moins de science et passer de plus de temps aux activités administratives chronophages.

Dans ce nouveau contexte, quel sera l'intérêt pour une unité de recherche à contractualiser avec une unité expérimentale ou une infrastructure de recherche INRAE plutôt que de choisir d'externaliser auprès d'un prestataire ? Cela nous prépare-t-il un monde dans lequel les chercheurs seraient en France et les sites d'expérimentations ou les animaux seraient dans des pays à moindres coûts salariaux et contraintes environnementales ? Ce n'est pas ce monde-là que la CGT-INRAE souhaite.



Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr

Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade :
E-mail :